

Monsieur Renaud VILLARD  
Conseiller chargé des retraites et de la famille  
Ministère Affaires sociales, de la Santé et des  
Droits des femmes  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 S

Paris, le 8 octobre 2015

Monsieur le Conseiller,

Nous avons adressé en avril 2015 à Fleur PELLERIN, ministre de la Culture et de la Communication et Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, un courrier attirant leur attention sur les situations sociales difficiles d'auteurs découvrant en toute bonne foi et avec un grand désarroi, au moment de l'étude de leur droit à la retraite, que, faute de s'être affiliés, des périodes importantes de leur carrière ne pouvaient finalement pas être prises en compte. Afin d'éviter l'accroissement du nombre de situations sociales difficiles, nous demandions en urgence, sans attendre l'aboutissement de la réforme globale de la protection sociale des artistes auteurs, la mise en place d'un dispositif de régularisation des cotisations prescrites.

Fleur PELLERIN et Marisol TOURAINE nous ont adressé en réponse un courrier le 29 juillet 2015 pour confirmer qu'elles étaient favorables à la mise en œuvre d'un tel dispositif de régularisation, dans le cadre de la réforme globale, en souhaitant de surcroît que ce dispositif soit pleinement opérationnel dès le 1er janvier 2016.

Nous nous réjouissons au sein du Conseil permanent des écrivains (CPE) de cette réponse très positive et de la mise en œuvre rapide d'un dispositif de régularisation et nous tenions à vous remercier pour le travail que vous avez bien voulu mener en ce sens.

Nous nous étonnons toutefois, trois mois avant sa mise en œuvre opérationnelle, de n'avoir eu aucun écho du travail technique qui devait être mené pour en définir les modalités d'application.

Plus largement, nous nous interrogeons sur les suites que vous entendez réserver à la concertation menée depuis plusieurs années sur la réforme globale de la protection sociale des artistes auteurs, pour laquelle aucune réunion ne s'est tenue depuis le mois de juin et alors même que le courrier des deux Ministres indique clairement que cette réforme globale interviendrait au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La dernière réunion technique portant sur le champ de la réforme et sur le périmètre des activités, y compris accessoires, avait soulevé nombre d'interrogations restées à ce jour sans réponse. De même, la présentation en séance plénière du projet informatif de l'Agessa et de la MDA avait permis de commencer à répondre à certaines questions cruciales pour les auteurs, notamment celle du traitement automatique des surcotisations, mais il semble que rien n'ait été confirmé depuis.

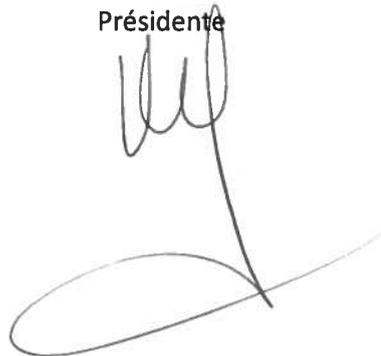
.../...

Plus inquiétant encore, à trois mois de la mise en œuvre d'une réforme décisive pour les auteurs, aucun projet de texte, qu'il soit de nature législative ou réglementaire, n'a été présenté sur l'ensemble de ces sujets aux associations, syndicats et sociétés d'auteurs.

Nous souhaiterions savoir aujourd'hui quel est le calendrier prévu pour prolonger une concertation dont la transparence paraît indispensable à une réforme d'une telle envergure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'assurance de mes salutations respectueuses.

Valentine GOBY  
Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long, sweeping underline that extends to the right.